

Règlement du programme relationnel eXtra

Fonctionnement du programme de fidélité, appelé eXtra, de :

- Robert Bosch France - S.A.S. au capital de 140 400 000 € - RCS de Bobigny n° 572 067 684 Siège social : 32 avenue Michelet - 93404 Saint-Ouen Cedex
- Manufacture Française des Pneumatiques MICHELIN - Société en commandite par actions au capital de 504 000 004 € - RCS de Clermont-Ferrand n° 855 200 507 Siège social : 23 place des Carmes Déchaux – 63040 Clermont-Ferrand Cedex
- Société des Pétroles Shell - S.A.S. au capital de 426 934 496 € - RCS de Nanterre n° 780 130 175 Siège social : 307 rue d'Estienne D'orves – 92708 Colombes Cedex

Bénéficiaires

Le programme eXtra s'adresse exclusivement aux entreprises, Mécaniciens Réparateurs Automobiles (MRA) juridiquement indépendants (à l'exclusion des succursales), via leur représentant légal, et dont la société n'est pas directement rattachée/liée à une centrale d'achat, la prise de décision étant autonome quant aux approvisionnements. Cette distinction vise à exclure toute distorsion de concurrence.

L'adhésion de MRA membres d'un réseau n'est possible qu'à la condition que ce réseau soit constitué à au moins 95 % de franchises.

Par ailleurs, les MRA respectant l'ensemble des critères énoncés ci-dessus, mais réalisant annuellement un volume d'achat supérieur ou égal à 1 000 pneus tourisme, camionnette et 4x4 toutes marques confondues, seront concernés par le programme uniquement pour les marques du groupe Bosch et Shell. L'achat de produits du groupe MICHELIN ne leur ouvrant pas le droit à de nouveaux points. MICHELIN assumant seul son obligation d'information vis-à-vis des MRA concernés par cette exclusion.

Il est ici précisé que les MRA bénéficiant déjà de programmes d'animations proposés par MICHELIN (exemple : programme performance MICHELIN) ne pourront pas bénéficier de points au titre de leurs achats de produits du groupe MICHELIN dans le cadre du programme eXtra

Produits Bosch participant au programme eXtra

Famille de produit	Code Famille	Désignation Code Famille	Code Sous Famille	Désignation code sous famille
A-Freinage	AA0	Plaquettes	AAA	Plaquettes autres
			AAB	Plaquettes
	AB0	Disques	ABA	Disques
			ABB	Disques autres
	ABC	Disques avec roulement	ABC	Disques avec Roulement
	AC0	Kits Pro / Kits Super Pro	ACA	Kit pro
AC0	Kits Pro / Kits Super Pro	ACB	Kit super pro	
B-Eclairage	BA0	Lampes Atelier	BAA	Lampes Principales Atelier
			BAC	Ampoules
C-Pièces d'allumage	CA0	Bobines d'allumage	CAA	Bobines d'allumage asphalte
			CAB	Bobines d'allumage crayon
			CAC	Bobines d'allumage compact
			CAD	Bobines d'allumage modules
			CAE	Bobines d'allumage autres
D-Sondes Lambda	DA0	Sondes lambda pour moteur essence	DAA	Sondes Lambda LSF
			DAB	Sondes Lambda LSH
			DAC	Sondes Lambda LSU
			DAD	Sondes Lambda LSM
	DBA	Sondes lambda pour moteur diesel	DBA	Sondes lambda pour moteur diesel
E-Débitmètre d'air	EA0	Débitmètres pour moteur essence	EAA	Débitmètres HFM5
			EAB	Débitmètres HFM6
			EAC	Débitmètres HFM7
			EAD	Débitmètres BX
			EAE	Débitmètres autres
	EB0	Débitmètres pour moteur diesel	EBA	Débitmètres HFM5
			EBB	Débitmètres HFM6
			EBC	Débitmètres HFM7
			EBD	Débitmètres BX
			EBE	Débitmètres autres

F-Injection essence	FA0	Pompes à carburant	FAA	Pompes à carburant In Line
			FAB	Pompes à carburant Module
			FAC	Pompes à carburant Kits
			FAD	Pompes à carburant de pression
			FAE	Pompes à carburant autres
	FC0	Capteurs	FCA	Capteurs de pression
			FCB	Capteurs de vitesse
			FCC	Capteurs de phase et de position
			FCD	Capteurs de température
			FCE	Capteurs d'accélération et Modules
			FCF	Capteurs de cognement
			FCG	Capteurs autres

G-Bougies	GA0	Bougies d'allumage	GAA	Bougies d'allumage Nickel
			GAB	Bougies d'allumage Super 4
			GAC	Bougies d'allumage Platiniium
			GAD	Bougies d'allumage Iridium
			GAE	Bougies d'allumage Argent
			GAF	Bougies d'allumage petits moteurs
			GAG	Bougies d'allumage deux roues
			GAH	Bougies d'allumage industrielles
	GC0	Bougies d'allumage spéciales	GCA	Bougies d'allumage CDK et autres
	GD0	Bougies de préchauffage	GDA	Bougies de préchauffage standard
			GDB	Bougies de préchauffage Duraterm
			GDC	Bougies de préchauffage Céramic
	H-Filtres	HA0	Filtres à huile	HAA
HB0		Filtres à air	HBA	Filtres à air
HC0		Filtres Diesel	HCA	Filtres Diesel
HDA		Filtres essence	HDA	Filtres essence
HE0		Filtres d'habitacle	HEA	Filtres d'habitacle standard
			HEB	Filtres d'habitacle charbon actif

J-Balais d'essuie-glaces	JA0	Balais Conventionnels	JAA	Balais conventionnels Twin
			JAD	Balais conventionnels arrières
	JBO	Balais Plats	JBA	Balais plats aerotwin
			JBB	Balais plats aerotwin multclip
			JBC	Balais plats aerotwin retrofit
			JBD	Balais plats aerotwin arrière
			JBF	Balais plats aerotwin plus
JEB	Recharges de balais	JEB	Recharges de balais	
K-Systèmes diesel	KFO	Injecteur BX (système moderne)	KFC	Injecteur CRI(N) BX
			KFE	Injecteur CRI3 BX
L-Machines tournantes	LCA	Démarrateurs BX	LCA	Démarrateurs BX
	LDA	Alternateurs BX	LDA	Alternateurs BX

Produits MICHELIN participant au programme eXtra

Les gammes Tourisme, Camionnette et 4x4 été / hiver 13, 14, 15, 16, 17 pouces et + de marque MICHELIN sont éligibles au programme eXtra.

Produits KLEBER participant au programme eXtra

Les gammes Tourisme et Camionnette été / hiver 13, 14, 15, 16, 17 pouces et + de marque KLEBER sont éligibles au programme eXtra.

Produits Shell participant au programme eXtra

Produits	Famille de produit
Gamme huiles moteurs Helix (une partie de la gamme – voir Annexe A)	Helix

Principe

Pour s'inscrire, les bénéficiaires du programme doivent se rendre sur le site www.programme-extra.fr à la rubrique « S'inscrire » et compléter le formulaire d'inscription avec leurs données puis activer leur compte grâce à l'email prévu à cet effet. S'ils ont été préinscrits, acte généralement fait par leur commercial, ils n'auront plus qu'à activer leur compte.

Après l'activation de leur compte, les bénéficiaires reçoivent un e-mail de confirmation comportant leurs identifiant et mot de passe pour se connecter au site du programme eXtra, ainsi que les 50 points de bienvenue. Une pochette de bienvenue leur est également envoyée par courrier. Celle-ci contient notamment une planche d'étiquettes d'identification personnalisées au nom du MRA concerné, un collecteur d'étiquettes adhésives de pneus MICHELIN et KLEBER, une box de collecte des codes-barres ainsi que des enveloppes pour renvoyer les codes-barres et autres preuves d'achats.

Pour cumuler des points eXtra, les MRA doivent :

- Découper les codes-barres figurant sur les emballages des produits Bosch et Shell participant au programme eXtra (énoncés ci-dessus),
- Collecter les bagues Bosch eXchange de couleur jaune des alternateurs et démarreurs Bosch,
- Découper la partie de l'étiquette adhésive comportant le code-barres des pneumatiques MICHELIN et KLEBER participant au programme eXtra (énoncés ci-dessus) et la coller sur le collecteur,
- Collecter les bons de livraison des lubrifiants Shell livrés en vrac ou IBC participant au programme eXtra (énoncés ci-dessus),

et les renvoyer par courrier, dans l'une des enveloppes fournies ou dans un autre emballage, après avoir détaché et complété le coupon figurant sur la patte de l'enveloppe, et collé une étiquette d'identification personnelle de leur garage, à l'adresse suivante : Programme eXtra - Air DDM - 24 avenue Joannès Masset - 69009 Lyon.

Il est conseillé aux participants d'adresser, dans une enveloppe fermée, l'ensemble des codes-barres et autres preuves d'achats cumulés au cours d'un mois et de répéter l'opération tous les mois.

Les codes-barres et autres preuves d'achats des produits achetés sont transformés en points eXtra, sur la base des tableaux de l'Annexe A, qui correspondent à une valeur de points attribuée à chaque produit inclus dans le programme eXtra.

Les points eXtra sont ensuite crédités sur le compte du MRA dans les 15 jours qui suivent la date de réception des codes-barres et autres preuves d'achats par le Centre de Gestion du programme eXtra.

Les points eXtra accumulés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, sont valables jusqu'au 31 décembre 2019, date à laquelle les comptes sont remis à zéro. Les points eXtra inutilisés cesseront d'avoir une valeur à cette date et expireront. Les MRA participant au programme eXtra seront informés par e-mail et sur le site du programme eXtra quelques semaines avant cette date.



Les MRA devront utiliser leurs points avant l'expiration des points. Aucune exception ne pourra être faite.

Sur la base du nombre de points eXtra accumulés, les participants peuvent convertir, à tout moment, leurs points eXtra en dotations ou en avantages pour leur entreprise, ou continuer à collecter des points eXtra jusqu'à ce qu'ils atteignent la valeur de points nécessaire pour obtenir la dotation de leur choix.

Les participants peuvent alors commander la dotation, en fonction du nombre de points eXtra accumulés, en se connectant sur le site www.programme-extra.fr, avec leurs identifiant et mot de passe personnels, et suivre les indications dans la rubrique boutique. Ils peuvent également passer leurs commandes auprès de la hotline du programme eXtra, au Numéro Vert 0 805 692 192 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 17h.

Envoi des preuves d'achats et approbation des points

Les comptes des participants sont crédités, sur la base des preuves d'achats (codes-barres originaux des emballages Bosch et Shell, bagues Bosch eXchange, bons de livraison originaux Shell pour le vrac et les IBC, étiquettes adhésives originales des pneumatiques MICHELIN et KLEBER) des produits participant au programme eXtra (énumérés ci-dessus). Ces codes-barres et autres preuves d'achats doivent être adressés au Centre de gestion du programme eXtra, à l'aide des enveloppes prévues à cet effet ou dans un emballage soigneusement fermé. Seuls les codes-barres et autres preuves d'achats originaux présents dans l'enveloppe, au moment de son traitement, seront convertis en points eXtra.

Les partenaires du programme eXtra ne sauraient être tenus pour responsables de tout manquement postal. Les partenaires du programme eXtra se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude du nombre de points eXtra attribués et rectifier ce nombre en cas d'erreur avérée.

Toute objection concernant l'exactitude du nombre de points eXtra accumulé et crédité sur le compte des participants devra être effectuée dans les 30 jours à compter de la date d'affichage sur le site, sans quoi le nombre de points eXtra cumulé sera réputé approuvé.

Animation du programme

Tout au long du programme, des activités promotionnelles pourront être mises en place et faire varier la valeur du point eXtra par famille de produits. Ces activités de promotion, définies par les marques partenaires du programme eXtra, seront communiquées (modes et contenus) par e-mail aux MRA inscrits au programme eXtra. Elles pourront faire l'objet d'offres personnalisées en fonction de l'historique du MRA dans le programme eXtra.

Peuvent être également inclus d'autres moyens/outils pour aider les participants du programme eXtra à cumuler plus de points eXtra (par exemple des mécanismes

accélérateurs sous forme de « points bonus »). L'introduction de « points supplémentaires », qui peuvent être gagnés par le biais d'activités promotionnelles sur certaines familles de produits, pour une période limitée, est également possible. Ces promotions spéciales seront annoncées aux participants par e-mail et/ou directement sur le site du programme eXtra.

Statuts eXtra

Les statuts eXtra ont été mis en place pour valoriser l'activité des membres adhérents. Les statuts sont valides pour une année, et sont remis à jour à chaque début d'exercice.

Il existe trois statuts différents Bronze / Silver et Gold qui donnent droit à des avantages spécifiques.

Ils sont communiqués par email, et figurent également dans la rubrique « Mon compte » de l'adhérent. Ils peuvent être renseignés par téléphone, auprès de la hotline du programme

Calcul :

Les statuts sont calculés sur la base des preuves d'achats remontées par les adhérents au cours des 24 mois précédant le mois du calcul.

Conditions :

Statut Bronze

- Etre actif avec 2 partenaires et cumuler moins de 5 000 points ou
- Etre actif avec 1 partenaire et cumuler moins de 10 000 points.

Statut Silver

- Etre actif avec 3 partenaires et cumuler moins de 5 000 points ou
- Etre actif avec 2 partenaires et cumuler moins de 10 000 points ou
- Etre actif avec 1 partenaire et cumuler moins de 15 000 points.

Statut Gold

- Etre actif avec 3 partenaires et cumuler plus de 5 000 points ou
- Etre actif avec 2 partenaires et cumuler plus de 10 000 points ou
- Etre actif avec 1 partenaire et cumuler plus de 15 000 points.

Avantages pour chaque statut :

Statut Bronze

- 100 points anniversaire
- 1 offre bonus par an

Statut Silver

- 150 points anniversaire
- 2 offres bonus par an
- Ventes privées ⁽¹⁾

Statut Gold

- 300 points Anniversaire
- 3 offerts bonus par an
- Ventes privées
- Conciergerie professionnelle ⁽²⁾

(1) Ventes privées : Ventes limitées aux statuts Silver & Gold. Ces ventes ont une durée limitée sur des produits sélectionnés dans la boutique eXtra.

(2) Service de conciergerie professionnelle du programme eXtra : Ce service est réservé aux membres éligibles du programme eXtra en France métropolitaine, qui ont au moment de l'utilisation du service le statut adhérent « GOLD » et qui disposent dans le même temps, d'un solde créditeur de points d'un montant minimal de 20.000 points eXtra. Ce service permet aux adhérents Gold les plus actifs dans le programme de demander à bénéficier de produits et services qui ne sont pas proposés sur la boutique du programme eXtra. Ces demandes doivent rester dans le cadre de l'activité professionnelle (formation, équipements d'atelier, prestation de conseils). (Voir également les modalités d'utilisation du service de conciergerie professionnelle du programme eXtra).

Assistance téléphonique

Le programme eXtra propose une hotline dédiée aux participants. Elle est accessible au Numéro Vert 0 805 692 192 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 17h, sauf jours fériés. Les opérateurs(trices) de la hotline répondent aux questions des participants après qu'ils se soient identifiés avec leur adresse e-mail. Une question, liée au formulaire qu'ils ont rempli lors de leur inscription, pourra leur être posée par les opérateurs(trices) de la hotline. Les participants peuvent obtenir des informations sur leur compte (mouvements, solde, etc), sur le programme ou sur une commande de dotations. Si les opérateurs(trices) de la hotline ne peuvent pas répondre immédiatement, le participant sera recontacté par téléphone ou par e-mail.

Information liée aux dotations

Dans le cadre du programme relationnel eXtra, les entreprises participantes ont la possibilité de recevoir des dotations. Il est important de noter que les entreprises participantes sont les seules bénéficiaires de ces dotations en leur qualité de sociétés se fournissant en produits de marques partenaires du programme eXtra. Toute distribution éventuelle de ces dotations à leurs salariés ou assimilés, au sens de l'article L. 311-3 du Code de la Sécurité Sociale, relèvera de leur entière responsabilité et devra se conformer aux dispositions applicables prévoyant, notamment, l'assujettissement des rémunérations aux cotisations sociales aux taux en vigueur, que ces entreprises s'engagent à acquitter le cas échéant.

Les dotations commandées par les participants sont envoyées directement à l'adresse du siège social de l'entreprise indiquée au moment de l'inscription sur le site, jusqu'à 6 semaines suivant la date de réception de la commande.

En cas de rupture de stock, indisponibilité des dotations, et après accord avec le participant, soit les dotations sont remplacées par d'autres articles aux caractéristiques similaires ou de valeur égale ou supérieure lorsque cela sera possible, soit les points eXtra sont recredités sur son compte si aucune solution de remplacement n'est possible.

Pendant la durée du programme, certains articles de la boutique sont amenés à être remplacés par d'autres, avec des versions plus avancées ou renouvelées. Dans ce cas, les participants ne pourront plus réclamer leur dotation comme mentionné ci-dessus.

Les participants peuvent retourner tout article endommagé ou défectueux dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de celui-ci. Après cette période, l'article ne pourra plus être remplacé. Cependant, pour être indemnisés, les participants doivent, en présence du transporteur, vérifier le nombre de colis (indiqué sur le bordereau de livraison) et leur contenu et émettre, si besoin, des réserves auprès du transporteur à la livraison.

S'il manque des colis, les participants doivent accepter la livraison en indiquant sur le bordereau de transport le nombre de colis et d'articles manquants. Si le colis est détérioré ou s'il présente des traces de choc, les participants doivent refuser le colis et indiquer sur le bordereau de transport la mention « Colis refusé, colis détérioré ». Les participants doivent également vérifier l'état des produits à l'intérieur des colis, même si ces derniers ne présentent pas de traces de choc ou ne sont pas détériorés, car il arrive quelquefois que les produits subissent certaines détériorations lors de manipulation brusque.

Les articles sélectionnés par les participants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange par d'autres articles pour quelque cause que ce soit. En cas d'erreur des participants sur les produits commandés, les frais de retour sont à la charge des participants, sauf accord contraire des marques partenaires.

Déclaration

En cas de pluralité de participations ou de participations frauduleuses, les participants seront exclus du programme et toute participation sera considérée comme nulle. Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion du participant.

Si un participant souhaite se désinscrire du programme eXtra, il doit envoyer une demande écrite par e-mail à info@programme-extra.fr Ces coordonnées seront définitivement supprimées dans un délai de trois mois après réception de la demande de désinscription.

Les publicités sur le programme eXtra sont faites en conformité avec le présent règlement via le site www.programme-extra.fr, et le cas échéant dans la presse via des sociétés spécialisées de télémarketing, via des opérations de marketing direct auprès des distributeurs et/ou MRA ou lors de foires commerciales et salons professionnels.

Les participants autorisent les sociétés partenaires du programme eXtra à utiliser, à leur seule discrétion et pour leur compte, leur nom et/ou leur image à des fins publicitaires ou commerciales sans que cet usage puisse ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération autre que les dotations attribuées.

Le MRA choisit lors de son inscription s'il souhaite recevoir les informations promotionnelles liées au programme eXtra.

Dans ce cas-là, il recevra également les emails des opérations des partenaires du programme eXtra ainsi que les animations.

À tout moment, le MRA a la possibilité de se désabonner afin de ne plus recevoir les informations promotionnelles en cliquant sur le lien prévu à cet effet situé en bas de chacun des emails.

Cependant, tant que le MRA reste membre du programme eXtra, il pourra continuer à recevoir les informations liées à l'exécution du programme en particulier à la gestion de ses points : relevés de points et campagne d'expiration des points.

Le programme eXtra est soumis à la loi française. Cette loi sera exclusivement applicable aux éventuelles réclamations relatives à l'application ou l'interprétation du règlement et/ou à l'occasion et en lien avec le programme eXtra. Tout conflit sera exclusivement soumis à la compétence des juridictions de Paris.

Si l'une ou l'autre des dispositions du règlement était jugée nulle ou inapplicable par une juridiction compétente, la nullité ou l'invalidité de cette disposition n'affecterait pas la validité de l'ensemble des dispositions restantes, dont l'application resterait toujours effective.

Toute question ou tout commentaire relatif au programme eXtra ou au présent règlement doit être adressé à info@programme-extra.fr. Une copie du présent règlement pourra être adressée par voie postale à toute personne en faisant la demande. Le règlement complet est téléchargeable au format PDF sur le site www.programme-extra.fr

Protection des données personnelles

En qualité de responsable de traitement, nous collectons vos données à caractère personnel dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de Protection des données.

Cette collecte respecte les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel (article 5 et 6 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dit RGPD).

Vos données personnelles sont susceptibles d'être communiquées à d'autres entités du Groupe Bosch et à des prestataires de services externes pour la bonne exécution de nos traitements et dans le respect des finalités poursuivies par ceux-ci.

Vos données sont conservées le temps nécessaire à la finalité poursuivie pour le traitement à l'exception de certaines données soumises à des prescriptions légales (données de facturation, comptabilité).

Pour assurer une sécurité et une protection de vos données personnelles appropriées, nous nous engageons à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles et prévenir de tout accès non autorisé conformément à l'état de l'art.

Sur vos données, vous disposez d'un droit d'accès et d'information, d'un droit de rectification, de suppression et de mise à jour, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation, d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit de donner des directives



sur le sort de vos données personnelles après votre décès, d'un droit d'opposition, d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de contrôle (la CNIL).

Pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter (voir notre Politique de Confidentialité, Chapitre Contact).

Nous vous invitons à consulter notre Politique de Confidentialité de vos données personnelles accessible en cliquant [ici](#).

Annexe A

Pièces de Rechange Bosch concernées par le programme eXtra	Nombre de points eXtra attribués
Porte injecteurs CR	75
Alternateurs BX	60
Démarrateurs BX	60
Kits de freinage	60
Pompes à carburant	50
Débitmètre (BX et neufs) - NOUVEAU	40
Sonde lambda	40
Disques de frein	30
Capteurs - NOUVEAU	15
Bobines d'allumage	15
Plaquettes de frein	15
Bougies de préchauffage	8
Filtres à carburant	7
Filtres à huile	7
Filtres à air	7
Filtres d'habitacle	7
Filtres Jetronic	7
Balais d'essuie-glaces	5
Bougies d'allumage	2
Ampoules - NOUVEAU	1

Huiles moteur Shell concernées par le programme eXtra	Nombre de points eXtra attribués
Helix Ultra Professional, ECT ou SN	
Vrac 1000 L ou IBC	1667
Fût de 209 L	349
Tonnelet de 55 L	92
Bidon de 20 L EcoPack	40
Bidon de 20 L	34
Bidon de 5 L	9
Bidon d'1 L	2



Helix Ultra (0W-30, 0W-40, 5W-30, 5W-40, 10W-60)	
Vrac 1000 L ou IBC	1334
Fût de 209 L	279
Tonnelet de 55 L	74
Bidon de 5 L	7
Bidon d'1 L	2
Helix HX 8	
Vrac 1000 L	834
Fût de 209 L	175
Tonnelet 55 L	46
Bidon de 5 L	5
Bidon d'1 L	1
Helix HX 7	
Vrac 1000 L	667
Fût de 209 L	140
Tonnelet de 55 L	37
Bidon de 20 L	14
Bidon de 5 L	4
Bidon d'1 L	1
Shell Spirax	
Vrac 1000 L	667
Fût de 209 L	140
Bidon de 20 L	14
Bidon d'1 L	1

L'ensemble de la gamme Helix (sauf HX5) est éligible au programme eXtra. Liste susceptible d'évoluer sans que le règlement ne soit systématiquement mis à jour.

Pneumatiques MICHELIN concernés par le programme eXtra	Nombre de points eXtra attribués
Gamme Tourisme, Camionnette et 4x4 été / hiver 13 et 14 pouces	10
Gamme Tourisme, Camionnette et 4x4 été / hiver 15 et 16 pouces	20
Gamme Tourisme, Camionnette et 4x4 été / hiver 17 pouces et +	50

Pneumatiques KLEBER concernés par le programme eXtra	Nombre de points eXtra attribués
Gamme Tourisme et Camionnette été / hiver 13 et 14 pouces	8
Gamme Tourisme et Camionnette été / hiver 15 et 16 pouces	16
Gamme Tourisme et Camionnette été / hiver 17 pouces et +	40